

 Oise-la-Vallée	OLV
	03/07/2009
	Relevé de décisions - Réunion des PPA
<i>Etude</i>	SCoT CCPOH / PADD version 2
<i>Lieu</i>	Verneuil-en-Halatte

	<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
<i>Présents</i>	Michel DELMAS	Président - CCPOH
	Eric WARLOUZET	Vice-président (SCoT) - CCPOH
	Danièle DINGREVILLE	Directrice Adjointe – CCPOH
	Christophe LAMY	DGS – CCPOH
	Mme Delphine Luc	Chargé de communication/CCPOH
	M. Jean Marc GIROUDON	PNR Oise Pays de France
	M. Jérôme LASSERON	DDEA-SATS
	M. Francis LEMAIRE	Chambre d'Agriculture de l'Oise
	M. Raoul CUGNIERE	Synd. Inter. Des Marais de Sacy le Grand
	M. Guy HENNEQUIN	A.P.3.F/A.D.R.E.P.P.E
	M. Olivier CATELOY	DDEA – Senlis
	M. Julien DALAST	SMTCO
	M. Didier DUJACQUIER	Conseil Général de l'Oise
	M. Josselin ROBERT	Conseil Régional de l'Oise
	M. Gérald REMAN	CAUE de l'Oise
	M. Benoît MOREL	Pays Sud de l'Oise
	M. PINEL	Agence de l'Eau Seine Normandie
	M. PINEAU	R.O.S.O.
	M. FROIDEVAL	IRE - OISE
	M. Jacky BOUCHENEZ	Sacy le Petit
	M. Raoul CUGNIERE	Sacy le Grand
	M. Alain CZYZ	Pontpoint
	M. Christian De Luppe	Beaurepaire
	M. Jean Paul DREVILLE	Sacy le Grand
	M. Bernard FLAMANT	Pont Sainte Maxence
	M. Alain KOENIG	Brenouille
	M. Ludovic KOROLOFF	Pont Sainte Maxence
	M. Robert LAHAYE	Verneuil en Halatte
	Mme M.Laurence LOBIN	Villeneuve sur Verberie
	M. Denis MESSIO	Saint Martin Longueau
	M. Dominique NAGY	Les Ageux
	Mme Jeanine PICQUE	Brenouille
	M. Pierre RENAUD	Pontpoint
M. Jean Claude THOMANN	Monceaux	
M. Bernard VANDENBERGHE	Cinqueux	
Pascale POUPINOT	Déléguée Générale - OLV	
Maëlle SALAÛN	Chargée d'études - OLV	
Faustine BRIOT	Chargée d'études - OLV	

<p><i>Absents</i></p>	<p><i>M. Francis Antoine M. Michel Baboeuf M. Gérard Bidault M. Gilbert Daflon M. Thierry Fagard M. Bruno Gaime M. Didier Gaston M. Christian Gressier M. Daniel Mercier M. François Morenc (excusé) Mme Anne Sophie Moriau M. Alain Ogiez M. Fabrice Kocielski Chambre des Métiers Sous-Préfecture Comité Dép. du Tourisme Entente Oise Aisne ADEME SNCF Soc. Amis des Forêts Ermen. Chambre de Commerce et d'Industrie DREAL (M. Portola excusé) VNF</i></p>	
-----------------------	--	--

La séance est introduite par M. Delmas, président de la CCPOH.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC, DU PADD (V1) ET DES MODIFICATIONS SOUHAITEES

Le président rappelle brièvement l'historique de l'élaboration du SCoT et précise que ce premier semestre 2009 a été consacré à la reformulation du PADD initial (2007).

Il présente ensuite les grandes tendances du diagnostic, basé sur les données du recensement de 1999 ainsi que ce qui pourrait être précisé dans l'Etat Initial de l'Environnement. Il indique qu'OLV a prévu de réactualiser le diagnostic notamment avec les données du recensement de 2006 quand elles seront disponibles (juillet-décembre 2009 selon les données).

Le président affiche le souhait de présenter le PADD version 2 en Conseil Communautaire en septembre 2009.

Plusieurs élus précisent que le territoire reste attractif même si la population évolue modérément. Cependant les communes moyennes (Verneuil, Pontpoint) ont gagné de la population ces dernières années notamment en raison d'importantes opérations de logements et contrairement à Pont-Sainte-Maxence qui en a perdu (400 environ).

Le président répond que cette baisse d'attractivité est peut-être liée à l'insuffisance de l'offre de logement.

Par ailleurs les élus souhaiteraient pouvoir profiter du projet Canal Seine-Nord Europe, comme l'envisagent d'autres collectivités.

La DDEA intervient en précisant qu'à ce jour personne n'est vraiment en capacité d'évaluer les incidences de ce projet sur les territoires, mais qu'il faut s'y préparer.

Le président présente les éléments modificatifs du PADD version 1 :

- 1. Hypothèse de population**
- 2. Besoins en logements**
- 3. Intensités et formes urbaines**
- 4. Besoins en foncier**
- 5. Capacité des communes à accueillir des logements**
- 6. Mise en réseau des territoires**
- 7. Limitation de l'étalement urbain**
- 8. Valorisation du cadre de vie**
- 9. Carte de synthèse.**
- 10. Ce qu'il reste à traiter.**
- 11. Les axes du PADD**

Le président ouvre le débat avec les Personnes Publiques Associées

DEBAT AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

DDEA-Beauvais/Service Aménagement Urbanisme et Energie

M. Lasseron précise que le PADD version 1 allait vers un avis défavorable des services de l'Etat.

La 2^{ème} version ouvre une base de dialogue beaucoup plus large et intéressante, notamment sur les questions de :

- **consommations foncières** (peut-être trop restrictives)
- organisation territoriale

L'objectif de la DDEA est d'atteindre une **consommation maximale de 5000 hectares entre 2010 et 2020 sur l'ensemble de l'Oise.**

Un effort considérable dans ce ScoT a été fait en ce sens (intensités et formes urbaines) qui est même probablement trop restrictif.

Il conseille de ne pas se fermer la porte en avançant des chiffres limitatifs, pour laisser une marge de manœuvre plus large aux élus. Il faudrait introduire des « fourchettes » et les objectifs présentés pourraient être considérés comme minimum.

Les services de l'Etat pourraient accepter jusqu'à une centaine d'hectares affectés à de l'habitat et entre 100 et 150 hectares affectés à de l'activité économique. **La DDEA a besoin d'éléments chiffrés pour évaluer les incidences du PADD.**

Les objectifs de consommation foncière (notamment de terres agricoles) devront être précisés pour l'activité économique.

Il précise que des choix sont à faire sur le développement économique. La CCPOH dispose de beaucoup de zones d'activités disséminées. Il ne faudrait pas qu'elles entrent en compétition les unes avec les autres. De même elle se doit de regarder ce qui se passe en dehors de son territoire pour ne pas être en concurrence, mieux vaut viser la complémentarité et l'articulation. A ce titre la carte de synthèse a l'avantage de localiser les secteurs à fort développement économique (Paris Oise, ...) dont la CCPOH doit aussi tenir compte.

Sur **l'hypothèse de population** le PADD n'est peut-être pas assez ambitieux sachant que le desserrement des ménages continue, voire s'accélère. On peut donc considérer qu'une hypothèse de 2,4 personnes par ménage en 2020 serait cohérente.

A propos de **l'organisation territoriale**, M. Lasseron relève que la carte de synthèse est remarquable car elle resitue le territoire du SCOT dans le « Grand Territoire » (qui mériterait d'être encore élargi) et se replace dans la réalité géographique (la CCPOH n'est pas une île) en montrant la CCPOH comme un espace de transition, un territoire carrefour, entre le « Sud Oise » et le nord du département marqué par la RN31.

Pour la DDEA, Pont-Sainte-Maxence n'est pas une ville centre, car replacée à l'échelle de la Vallée de l'Oise (schématiquement représentée comme une corde à nœuds, ce n'est qu'un nœud. En revanche il comprend que pour les élus de ce territoire, Pont-Sainte-Maxence a un rôle structurant sur ce territoire plus restreint. Idem pour la notion de bourgs-relais qui n'est pas appropriée (pour exemple il cite l'ARC qui s'oriente vers 2 à 3 pôles-relais, la CCPOH en propose 5 !) A l'échelle de l'Oise, Verneuil-en-Halatte, par exemple, est une commune de la « conurbation » creilloise.

Le futur PADD (V2) gagnerait à réintroduire cette notion de « Grand Territoire » tendant à repositionner la CCPOH dans l'Oise.

Il reconnaît que les propositions du PADD (V2) sont en nette évolution notamment dans ce qui a trait à **l'armature urbaine**.

Le premier PADD comportait trop de bourgs relais.

La nouvelle centralité incarnée par l'agglomération de Pont-Sainte-Maxence, Les Ageux et Pontpoint avec la présence de la gare de Pont-Sainte-Maxence est plus juste.

L'affichage « pôle-relais » de Rieux-Brenouille autour de la gare est louable.

Ce sont deux éléments forts qui n'apparaissaient pas dans la première version.

Pour affiner la question du choix des bourgs-relais, il faut effectivement reprendre en compte les réseaux d'eau et leur capacité en adduction et assainissement.

A propos de **l'agriculture**, il précise que le diagnostic agricole est très important et que la CCPOH a la chance d'en être doté (ce qui n'est pas le cas de tous les territoires).

Avec le Grenelle 2 c'est un élément central de la réflexion. L'analyse de la consommation des terres agricoles sur les 10 dernières années et son suivi sont des outils essentiels au pilotage des actions de la CCPOH.

Ce suivi peut être effectué en partenariat avec la SAFER, les syndicats agricoles. Il est possible d'envisager d'organiser une réunion technique sur ces questions avec DDEA, DRAF, SAFER, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles...

De même M. Lasseron précise qu'une fois le ScoT approuvé, tout n'est pas fini car il nécessitera un suivi en continu et que l'Etat sera très vigilant à celui-ci. Les collectivités devront prévoir un budget pour suivre ce ScoT en continu.

M. Lasseron s'engage à mettre ses remarques par écrit.

Un élu souligne l'importance de la notion d'InterScoT dans les 4 ScoT de la vallée de l'Oise.

ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)

Son représentant apprécie les évolutions apportées au PADD notamment sur les questions de **biodiversité et des biocorridors**. Le contenu semble mieux adapté aux problématiques du territoire.

Cependant il souhaiterait que **le passage entre le massif d'Halatte et le Marais de Sacy soit encore mieux précisé**.

Il souhaiterait par ailleurs que le PADD et la carte de synthèse **donnent le canevas à 2020 des circulations douces**, de mettre en lien entrée verte, circulations douces (TransOise notamment) et tourisme.

A propos du **développement touristique** il estime que le PADD n'est pas assez engagé notamment à propos de l'Oise et du marais de Sacy.

Il pose la question du devenir des anciens sites d'extraction.

Le président répond que le PADD est beaucoup plus détaillé que ce qui a été présenté et traité de ce sujet. Par ailleurs, l'intégration des orientations du Plan Paysage contribuera à affiner ces questions.

A propos du **développement économique**, la carte mériterait d'être précisée.

Plusieurs élus se manifestent arguant que la CCPOH doit se concentrer sur la reconquête des friches et des espaces libres. Le président ajoute que la plupart de ces terrains se trouvent à proximité de l'Oise et que cela représente de grandes opportunités dans le cadre du projet Canal Seine-Nord Europe.

Le représentant du ROSO s'engage à mettre ses remarques par écrit.

DDEA-Subdivision de Senlis

Son représentant est en accord avec les remarques de la DDEA/SAUE .

Il précise qu'il considère que l'hypothèse de population est un peu basse et qu'il faut songer aux populations qui cherchent à se loger dans le sud de l'Oise. Il précise que si l'évolution démographique a ralenti c'est peut être du fait que le territoire n'est pas en capacité d'accueillir de nouvelles populations (manque de logements).

Un élu répond qu'effectivement l'hypothèse est basse et même en dessous de ce que préconise le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France, soit 0,55% de croissance annuelle.

Il est également d'avis que le PADD propose une « fourchette ».

ADREPPE (Association de Défense, protection et respect de l'environnement de Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence et Environs)

Son représentant se pose la question du devenir de l'extraction en dehors du corridor de Brenouille.

Il souhaiterait que soit fixée dans le Scot la volonté de ne plus ouvrir de nouvelle carrière

Pour information, c'est ce qui était souhaité par la CCPOH.

IRE OISE

Son représentant salue l'abandon du projet de pôle matériaux et d'extraction dans le corridor de Brenouille mais souhaiterait que soit proscrite toute autre activité sur ce secteur.

Il précise que la limitation de la consommation des terres agricoles est très importante.

Il souhaite que soit mise en avant la prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de ne pas prévoir l'implantation d'activité et d'habitat suite à des remblais dans la plaine inondable de l'Oise.

Pour information le PPRI est intégré dans l'Etat Initial de l'Environnement et le SCOT doit être en compatibilité avec celui-ci.

Il souhaite que soient effectivement pris en compte les risques de ruissellement et de montrer l'intérêt des fossés, des haies dans la problématique de l'écoulement des eaux de surface.

Il souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur les rejets de gaz à effet de serre.

PARC NATUREL REGIONAL Oise-Pays-de-France

Son représentant souligne la qualité de la carte de synthèse (provisoire) qui élargit le périmètre aux territoires voisins. Il faut veiller à ce que le SCOT prenne bien en compte l'importance de la biodiversité et le mette en avant dans son PADD (biocorridors notamment mais aussi par le biais des trames vertes et bleues).

Il considère que la part dévolue à l'habitat individuel : 50% reste importante. Le SCOT pourrait aller plus loin en matière de développement durable en intégrant notamment les questions d'économie d'énergie et de réchauffement climatique et pourquoi pas pousser la réflexion jusqu'aux éco-quartiers en affirmant une position plus qualitative sur l'habitat.

M. Lasseron, représentant de la DDEA-Beauvais/SAUE répond qu'il ne faut pas aller trop vite et que la CCPOH a fait des efforts sur les intensités et les formes urbaines. Il pense qu'il faudrait commencer par une étude sur le parc de logements existant, qui représente l'enjeu majeur de la réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la facture énergétique. La construction neuve pose moins de problème grâce aux nouvelles normes.

Il précise qu'il ne faut pas polariser le débat sur la maison individuelle car elle plait socialement, c'est ce que les gens recherchent sur ce territoire. Il trouve que le travail effectué sur la densité

différenciée par type de logement est déjà remarquable et va beaucoup plus loin que sur les autres SCoT.

Une étude avec le PNR et le CAUE pourrait servir d'outil de suivi et d'évaluation du SCoT.

Un élu confirme que le PADD est certainement trop frileux sur la part de l'individuel groupé et que sa part pourrait être plus importante car on y retrouve une forme pavillonnaire tout en limitant la consommation foncière. Beaucoup de constructions de ce type et de qualité ont été réalisées ces dernières années.

Le président précise également que cette forme d'habitat permet de réduire les coûts pour la collectivité (foncier, réseaux, voiries...).

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Son représentant souhaiterait que la réflexion sur les déplacements soit élargie notamment sur la question des **migrations domicile-travail**.

Pour information, cela est analysé dans le diagnostic mais n'a pas été développé lors de la présentation.

ADREPPE

Son représentant s'interroge sur la nécessité de faire inscrire au PADD des **ports fluviaux** (Pontpoint) ainsi que **des haltes fluviales** (Pont-Sainte-Maxence), notamment en raison de la proximité de la future plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie.

Le Président prend note de ces remarques et répond que la question sera étudiée. Cependant les terrains situés au bord de l'Oise ont un potentiel extraordinaire en matière de développement économique. La CCPOH souhaite donner la possibilité au territoire de tirer profit de la mise à grand gabarit, notamment pour le transport de matériaux qui représente des quantités colossales transportées via l'Oise.

Le représentant répond que ce type d'activité est déjà présent sur Pontpoint.

Les élus répondent qu'ils souhaitent se laisser la possibilité de saisir une opportunité qui se présenterait.

A propos des **haltes fluviales**, il précise que celle de Pontpoint se situe sur le **biocorridor** et que ce type d'activités n'est pas forcément compatible avec l'objectif de passage des animaux et de maintien de la biodiversité.

Le président remercie les participants et clôture la séance.